

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Séance plénière du 20 décembre 2018 à 9h30  
« La retraite des non-salariés »

<b>Document n° 11</b>
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

## **Les opinions des non-salariés sur la retraite**

*Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites*



## Les opinions des non-salariés sur la retraite

À partir des données du baromètre d'opinion de la DREES 2017 sur la santé, la protection sociale, la précarité, la famille et la solidarité réalisé en 2017, ce document présente une synthèse des principaux faits stylisés concernant les opinions des professions indépendantes sur la retraite. Les résultats extraits concernant les indépendants sont comparés avec les résultats des salariés et ceux de l'ensemble de l'échantillon. Au sein des professions indépendantes, les données disponibles permettent de distinguer les catégories des artisans et commerçants, des agriculteurs et des professions libérales.

L'exploitation des résultats permet d'éclairer les spécificités des opinions des indépendants sur trois grandes thématiques : leur vision du système de retraite et des réformes, la façon dont ils envisagent la solidarité au sein du système de retraite et leur perception du niveau de vie à la retraite et de l'âge.

### Le Baromètre de la DREES

Depuis 2000, le Baromètre d'opinion de la DREES est une enquête réalisée annuellement afin de suivre l'évolution de l'opinion des Français sur leur santé, sur la protection sociale dans l'ensemble de ses dimensions ainsi que sur les inégalités sociales (l'enquête est réalisée par BVA depuis 2004). Elle se déroule en face à face auprès d'un échantillon représentatif de la population française métropolitaine âgée de 18 ans ou plus. Cet échantillon est construit selon la méthode des quotas par sexe, âge (6 tranches) et profession de la personne de référence (8 catégories), après stratification par grande région (8 catégories) et catégorie d'agglomération (5 catégories). Un peu plus de 3000 personnes sont interrogées au cours de l'automne de chaque année, ce qui représente une taille importante pour ce type d'enquête.

Le questionnaire comporte neuf modules thématiques : inégalités; pauvreté et exclusion; logement; retraite; famille; handicap et dépendance; protection sociale; santé et cohésion sociale. À partir de 2014, la plupart des thèmes comportent un socle de questions annuelles et un ensemble de questions posées alternativement une année sur deux. L'intégralité des questions relatives à la retraite ne sont notamment posées que les années impaires. Pour chaque thème, le questionnement vise à connaître les attentes et les préoccupations des Français, rendant compte de l'opinion sur le fonctionnement du système actuel et sur de potentielles réformes.

Concernant plus spécifiquement la retraite, le baromètre permet de suivre les opinions et aspirations vis-à-vis de l'équité du système de retraite (opinion sur les droits conjugaux et familiaux, sur l'existence de dispositifs anticipés de carrière, de durées d'assurance différenciées selon la catégorie sociale et l'existence de régimes par statut), les souhaits de réforme (choix d'un levier paramétrique -âge, durée, cotisation, pension-, et introduction d'une dose de capitalisation), sur le niveau de vie des retraités actuels et anticipé à la retraite et sur l'âge (âge souhaité, âge envisagé, et, pour les personnes déjà retraitées, âge effectif) et le montant de la retraite.

### Méthodologie

Les résultats détaillés entre les trois catégories « Artisan.e ou commerçant.e », « Agriculteur.trice » et « Profession libérale » doivent néanmoins être analysés avec prudence, d'une part compte tenu de la méthode utilisée pour isoler les professions libérales au sein des indépendants. Dans le baromètre, la catégorie « Profession libérale et cadre supérieur.e » ne figure en effet pas en tant que telle. Pour ce document qui traite uniquement des indépendants, il a été nécessaire d'isoler les professions libérales des cadres qui appartiennent aux salariés. La catégorie « profession libérale » a alors été définie comme tous les indépendants qui ne font ni partie des agriculteurs ni partie des artisans ou commerçants.

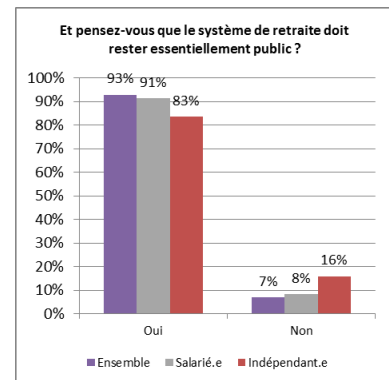
D'autre part, les effectifs dans les sous-catégories sont assez faibles (19 agriculteurs, 121 artisans et commerçants et 46 professions libérales). La taille de ces échantillons nécessite d'interpréter avec précaution les résultats tirés des comparaisons entre les sous-populations.

## 1. La vision du système de retraite

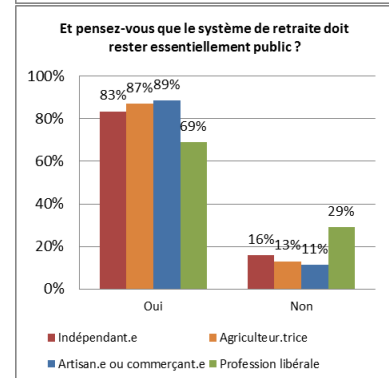
Cette première partie interroge les opinions des indépendants sur les fondements du système de retraite, son organisation et les réformes envisagées. Les indépendants se positionnent de manière un peu plus critique à l'égard du système actuel, remettant davantage en cause un système public de retraite et manifestant plus souvent la volonté d'effectuer des réformes supplémentaires. Ils sont néanmoins moins nombreux à se déclarer inquiets pour l'avenir du système de retraite.

### 1.1 Les indépendants sont légèrement moins favorables que l'ensemble de la population au maintien d'un système de retraite essentiellement public et demeurent partagés sur la question du système par répartition

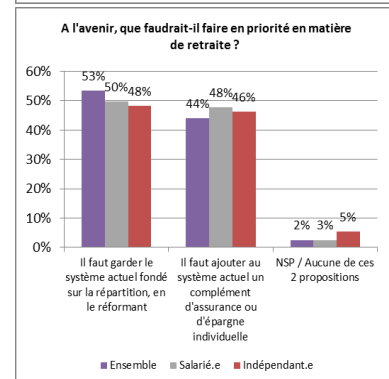
Les indépendants, tout comme les salariés pensent majoritairement que le système de retraite doit rester essentiellement public. Toutefois les résultats du baromètre montrent que les indépendants sont significativement moins nombreux à le déclarer (83 % contre 93 % pour l'ensemble et 91 % pour les salariés).



Les professions libérales se démarquent véritablement par une plus faible proportion d'entre elles souhaitant un système de retraite essentiellement public. En effet, 69 % des libéraux déclarent que le système de retraite doit rester essentiellement public alors que ce sont 89 % des artisans ou des commerçants et 87 % des agriculteurs.

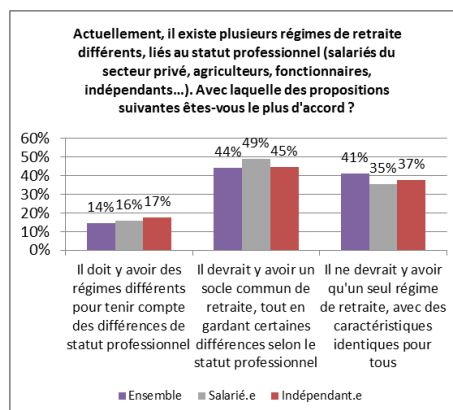


Si l'écart est net sur ce premier point, il n'est pas probant sur la préférence ou non des indépendants pour un système en répartition. Comme l'ensemble de l'échantillon et les salariés, les indépendants sont partagés sur la question du système par répartition : 48 % estiment qu'il faut garder le système actuel fondé sur la répartition en le réformant et 46 % estiment qu'il faut ajouter au système actuel un complément d'assurance ou d'épargne individuelle.

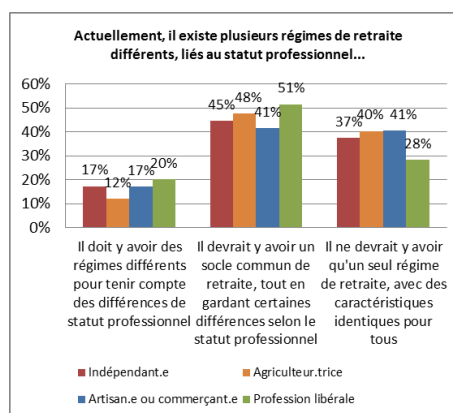


## 1.2 Les indépendants préfèrent un système de retraite avec un socle commun pour tous les régimes

Les indépendants ne se distinguent pas non plus par rapport à l'ensemble à propos de l'organisation des régimes au sein du système de retraite : 45 % des indépendants se prononcent pour un socle commun de retraite tout en gardant certaines différences selon le statut professionnel tandis que 37 % pensent qu'il ne devrait y avoir qu'un seul régime de retraite, avec des caractéristiques identiques pour tous. Au final, ce sont 82 % des indépendants (contre 85 % de l'ensemble des Français) qui se prononcent pour une plus grande harmonisation des règles du système de retraite.

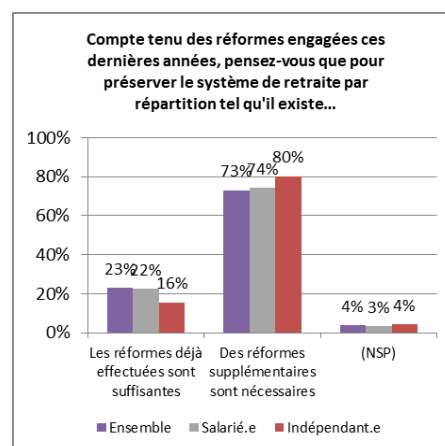


L'organisation actuelle du système fondée sur des régimes différents tenant compte des différences de statut professionnel convient à une minorité des personnes interrogées (14 % de l'ensemble et 17 % des indépendants). La même tendance est observée chez les professions libérales qui semblent légèrement s'éloigner de l'opinion des autres indépendants sur ce point, privilégiant davantage le socle commun conservant les différences entre statuts et moins le régime unique (51 % et 28 %).



## 1.3 Plus nombreux à penser que des réformes supplémentaires sont nécessaires, les indépendants privilégient l'allongement de la durée de cotisation pour préserver le système de retraite actuel

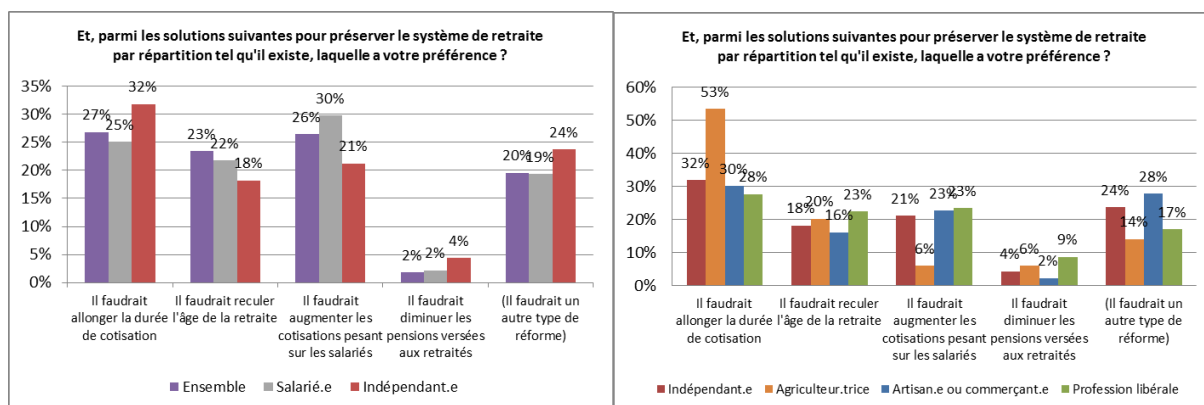
Pour 80 % des indépendants, des réformes supplémentaires sont nécessaires pour préserver le système de retraite par répartition. Cette part est proportionnellement plus élevée que pour l'ensemble de la population et les salariés (respectivement 73 % et 74 %). Ces résultats sont cohérents avec le moins grand attachement apparent des indépendants à un système de retraite public par répartition.



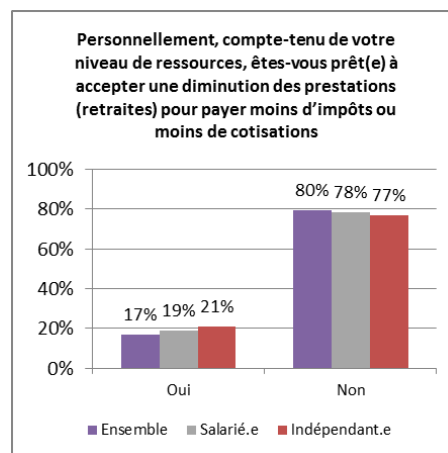
Concernant les réformes à mener, l'une des questions propose de sélectionner les leviers d'action possibles pour préserver le système de retraite tel qu'il existe : l'allongement de la durée de cotisation, le recul de l'âge de la retraite, l'augmentation des cotisations sur les salariés et la diminution des pensions versées aux retraités. Un tiers des indépendants choisit comme solution première l'allongement de la durée de cotisation pour préserver le système de retraite. Cette solution remporte aussi l'adhésion de 27 % des personnes interrogées. Ils sont

moins nombreux à choisir le recul de l'âge de la retraite (18 % contre 23 % de l'ensemble de la population). Les indépendants se prononcent également moins souvent en faveur de l'augmentation des cotisations pesant sur les salariés que les salariés eux-mêmes (21 % contre 30 %). Bien que seuls 4 % des indépendants déclarent préférer la diminution des pensions versées aux retraités, il faut souligner que ce faible pourcentage est supérieur à l'ensemble. Par ailleurs, près d'un quart des indépendants rejettent les quatre solutions proposées déclarant qu'il faudrait un autre type de réforme.

Parmi les indépendants, les agriculteurs privilégieraient l'allongement de la durée de cotisation à 53 % et sont très peu favorables à l'augmentation des cotisations pesant sur les salariés (seuls 6 %).



De façon comparable à l'ensemble de l'échantillon, les travailleurs non-salariés sont minoritaires (21 %) à se déclarer prêts à accepter une diminution des prestations de retraite en contrepartie d'une baisse des prélèvements.



#### **1.4 86 % des indépendants se disent personnellement préoccupés par l'avenir du système de retraite**

86 % des indépendants sont préoccupés par l'avenir du système de retraite et plus de la moitié se disent même « beaucoup » préoccupés. Néanmoins ils restent sensiblement moins nombreux comparativement aux salariés pour qui ce taux s'élève à 90 %. Le découpage par profession permet d'observer que ce sont les professions libérales qui font chuter ce chiffre car 100 % des agriculteurs et 89 % des artisans se déclarent préoccupés par l'avenir du système de retraite alors que ce sont 74 % des professions libérales.

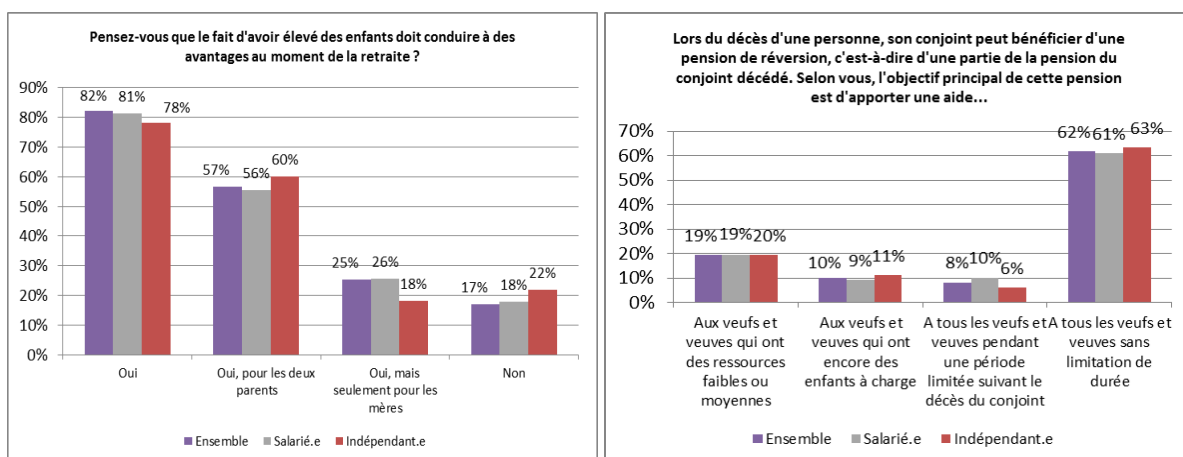
## 2. La solidarité du système de retraite

Amenés à exprimer leurs opinions sur les dispositifs de solidarité du système de retraite, les indépendants semblent se positionner en faveur d'une plus grande universalité des droits familiaux. Comme l'ensemble de l'échantillon et les salariés, les indépendants adhèrent majoritairement à un système de pensions de réversion sans restrictions. Ils se montrent toutefois moins sensibles à la prise en compte des différences d'espérance de vie dans la durée de cotisation.

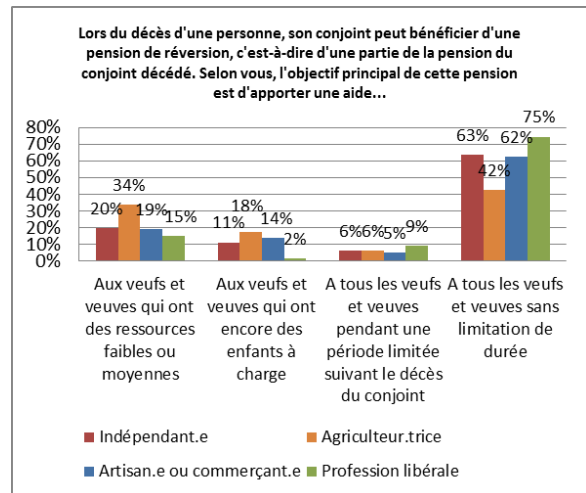
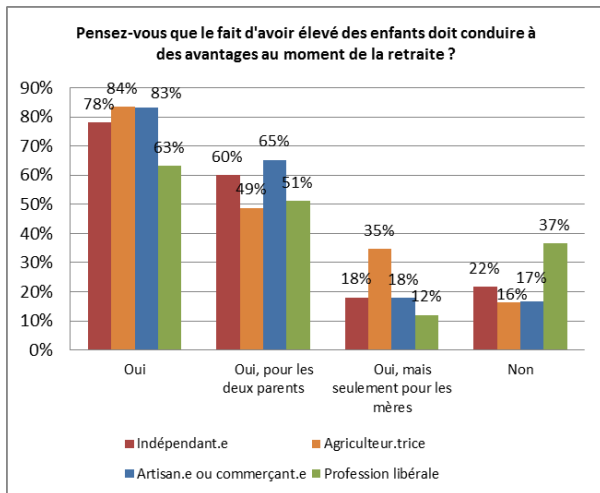
### 2.1 Les indépendants sont moins favorables à une restriction des droits familiaux et se montrent ouverts sur la question de la réversion

Les indépendants se prononcent plutôt en faveur d'une plus grande universalité des droits familiaux et de la réversion. En effet, ils ne sont que 18 % à penser que le fait d'avoir élevé des enfants doit conduire à des avantages seulement pour les mères alors que ce sont 25 % pour l'ensemble de l'échantillon. S'ils semblent se montrer plus ouverts sur la question des droits familiaux, les indépendants sont plus nombreux à se déclarer opposés à ces avantages (22 % contre 17 % pour l'ensemble).

Concernant la réversion, près de deux tiers des indépendants estiment que la pension de réversion doit bénéficier à tous les veufs et veuves sans limitation de durée ce qui est proche des réponses de l'ensemble de l'échantillon et des salariés.

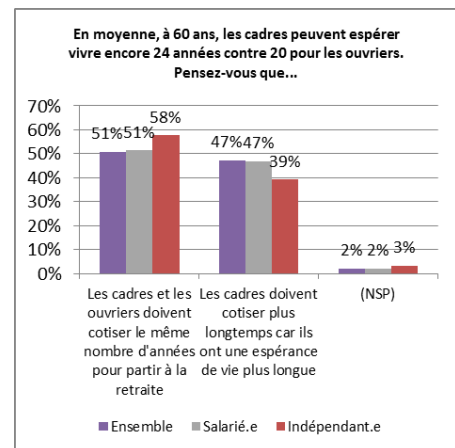


Les agriculteurs semblent avoir une vision différente de ces droits puisqu'ils plébiscitent à 84 % les droits liés aux enfants mais ils seraient aussi plus nombreux à penser qu'ils devraient être réservés aux mères uniquement (35 %) et aux familles nombreuses. Cette opinion se retrouve pour la réversion puisque moins de la moitié des agriculteurs pensent que la réversion doit bénéficier à tous sans restriction.



## 2.2 Les indépendants se montrent moins sensibles à la considération de l'espérance de vie dans la durée de cotisation

À la question « En moyenne, à 60 ans, les cadres peuvent espérer vivre encore 24 années contre 20 pour les ouvriers. Pensez-vous que... », 58 % des indépendants répondent que les cadres et les ouvriers doivent cotiser le même nombre d'années pour partir à la retraite (c'est 8 % de plus que l'ensemble). Seuls 39 % des indépendants répondent que les cadres doivent cotiser plus longtemps car ils ont une espérance de vie plus longue. Il faut noter que les agriculteurs sont plus favorables que les autres catégories à la prise en compte de l'espérance de vie dans la durée de cotisation (50 %).



Si les indépendants partagent moins la volonté de prendre en compte de l'espérance de vie pour le calcul de la durée de cotisation, ils plébiscitent les départs anticipés pour carrière longue à 88 %. Cette proportion est identique pour l'ensemble des personnes interrogées.

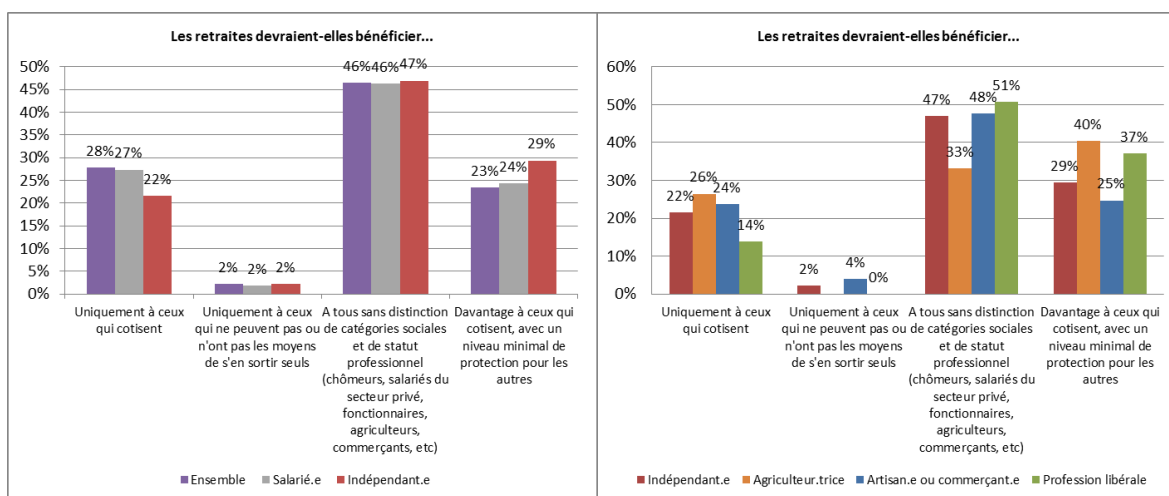
## 2.3 Les indépendants déclarent plus souvent que les retraites devraient bénéficier davantage à ceux qui cotisent avec un niveau de protection minimal pour les autres

En accord avec l'ensemble des personnes interrogées, près de la moitié (47 %) des non-salariés pense que les retraites devraient bénéficier à tous sans distinction de catégories sociales et de statut professionnel. Ils se caractérisent cependant par un moindre souhait de restreindre les retraites seulement à ceux qui cotisent (22 % et 28 % pour l'ensemble) mais un plus fort taux de réponse pour des retraites qui bénéficient davantage à ceux qui cotisent, avec un niveau minimal de protection pour les autres (29 % et 23 % pour l'ensemble).

Les agriculteurs s'expriment moins en faveur d'un système de retraite bénéficiant à tous sans distinction (33 %) par rapport aux professions libérales (51 %). Néanmoins, les deux catégories se distinguent par un taux de réponse particulièrement élevé en faveur d'un système de retraite qui bénéficie davantage à ceux qui cotisent avec des dispositifs assurant



un niveau minimal de protection pour les autres (40 % pour les agriculteurs, 37 % pour les professions libérales et seulement 23 % pour l'ensemble).



### 3. Le niveau de vie perçu et l'âge de départ à la retraite

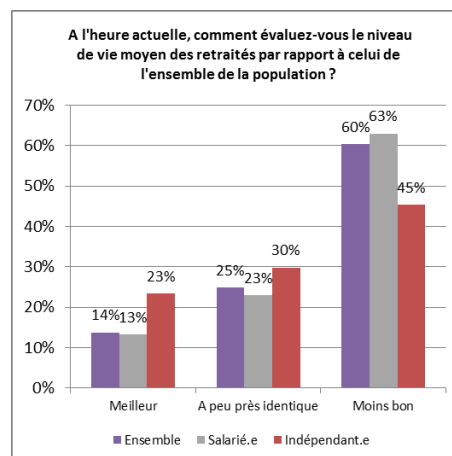
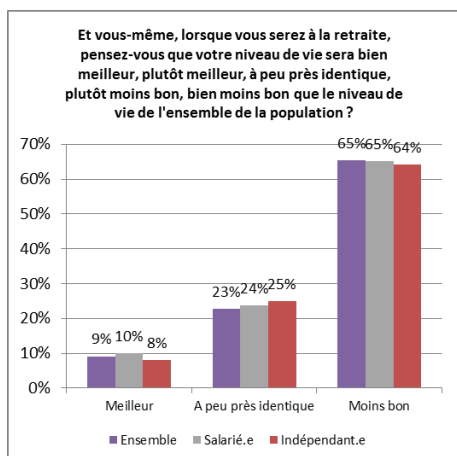
Le niveau de vie des retraités perçu constitue un vrai point de divergence entre les indépendants et les salariés ou l'ensemble de l'échantillon. L'idée que les retraités ont un niveau de vie plus élevé que le reste de la population est bien plus répandue chez les indépendants tandis qu'ils projettent très largement avoir eux-mêmes un niveau de vie moins bon une fois à la retraite. Ils se distinguent aussi par un âge de départ à la retraite souhaité et l'âge auquel ils auront la possibilité de prendre leur retraite plus tardifs.

#### 3.1 Les indépendants ont tendance à mieux évaluer le niveau de vie des retraités

L'opinion des indépendants sur le niveau de vie des retraités actuels diffère de manière assez importante par rapport à l'ensemble de la population et aux salariés : 23 % des indépendants (pour 14 % de l'ensemble) évaluent le niveau de vie des retraités meilleur par rapport à celui de l'ensemble de la population et 45 % d'entre eux l'évaluent moins bon (c'est 60 % de l'ensemble). Si les indépendants considèrent que les retraités actuels bénéficient d'un meilleur niveau de vie, ils sont 64 % à anticiper qu'ils auront un niveau de vie inférieur à l'ensemble de la population une fois à la retraite. Ces chiffres sont similaires pour les différentes catégories professionnelles ; ils peuvent traduire le sentiment que le système de retraite sera moins avantageux pour eux que pour les générations actuellement à la retraite.

Au regard de ces résultats, les indépendants semblent avoir une vision plus juste de la situation des retraités : le niveau de vie des retraités est actuellement légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population. Et une fois à la retraite, le niveau de pensions des anciens non-salariés est plus faible que celui de l'ensemble des retraités, même s'il peut être en partie compensé par des revenus du patrimoine un peu plus élevés.

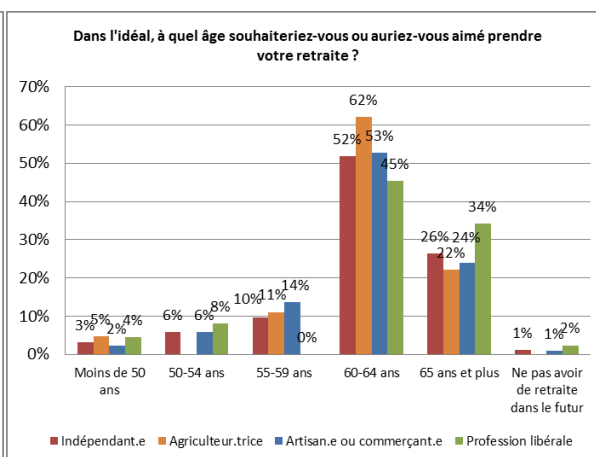
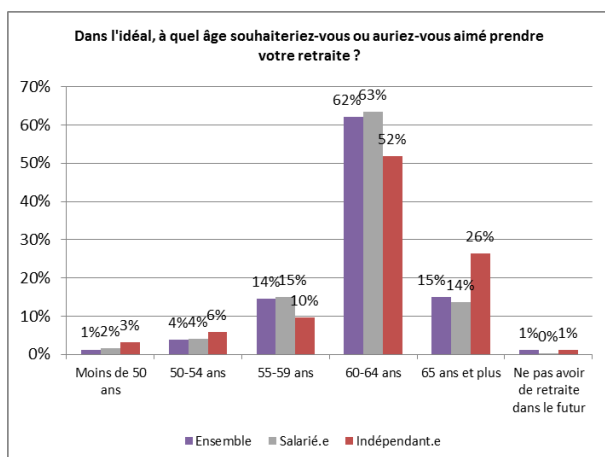
Ce sentiment apparaît particulièrement fort chez les agriculteurs qui ne sont que 21 % à penser que le niveau de vie des retraités actuels est moins bon que celui de l'ensemble de la population tandis que 75 % d'entre eux projettent à que leur propre niveau de vie à la retraite sera moins bon.



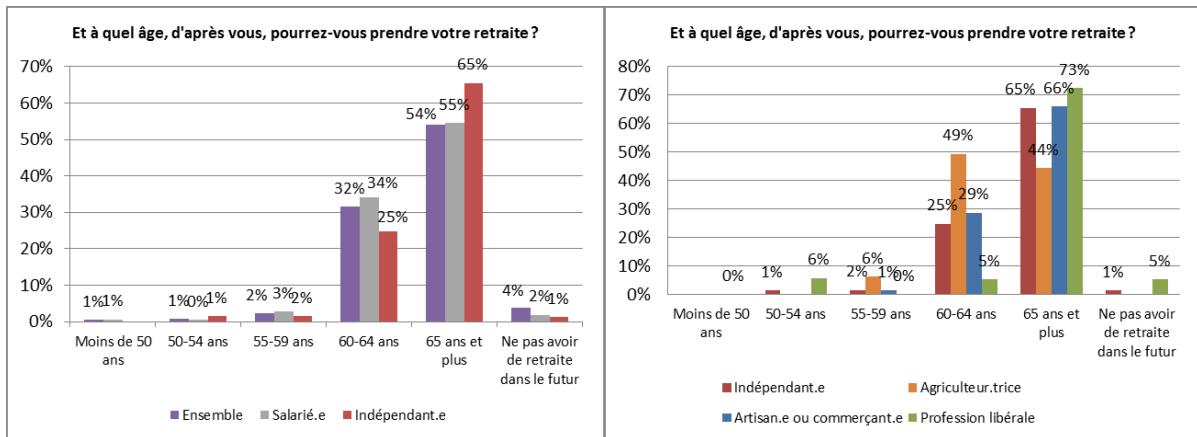
### 3.2 Une plus grande part des indépendants souhaite partir à la retraite après 65 ans et anticipe ne pas pouvoir partir à la retraite avant 65 ans

Concernant l'âge auquel les indépendants souhaiteraient prendre leur retraite, deux tendances se démarquent. D'abord, si plus de la moitié des indépendants ont répondu souhaiter prendre leur retraite entre 60 et 64 ans, c'est 10 points de moins que l'ensemble de la population. Ensuite, les indépendants sont 26 % à avoir répondu souhaiter partir à 65 ans et plus, soit près du double en comparaison à l'ensemble de la population.

L'opinion des agriculteurs se rapprochent davantage de celui de l'ensemble des répondants et des salariés tandis que les artisans et commerçants et les professions libérales aspirent nettement moins à partir à la retraite entre 60 et 64 ans (respectivement 53 % et 45 %) et davantage après 65 ans (24 % et 34 %).



De même, les indépendants sont plus nombreux à penser pouvoir prendre leur retraite après 65 ans (65 % contre 54 % pour l'ensemble), et seulement 25 % entre 60 et 64 ans. Les agriculteurs semblent aller plutôt à contresens de cette tendance puisque 49 % d'entre eux envisagent pouvoir prendre leur retraite entre 60 et 64 ans contre seuls 5 % des professions libérales et 29 % des artisans et commerçants.



### 3.3 L'atteinte du taux plein est un critère moins important pour les indépendants

La moitié des indépendants souhaitent partir à la retraite dès l'atteinte du taux plein soit 11 points de moins que l'ensemble de la population et 15 points de moins que les salariés. L'attachement au taux plein apparaît donc moins fort chez les indépendants. Ils sont par ailleurs 29 % à souhaiter partir à la retraite plus tard pour augmenter leur pension et 18 % à souhaiter partir plus tôt, quitte à recevoir un montant de pension plus faible contre respectivement 20 % et 13 % des salariés.

Pour les artisans et commerçants, le taux plein demeure un repère important à 58 % pour déterminer le départ à la retraite tandis que seulement 23 % d'entre eux souhaitent partir plus tard. La tendance s'inverse chez les professions libérales : 34 % souhaitent partir au taux plein et 44 % plus tard.

